



DEMANDE D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE

À Son Excellence Monsieur le Ministre d'État de la Principauté de Monaco

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle	<input type="checkbox"/> Monsieur	Téléphone:
Nom :		Nom de jeune fille :	
Prénom :		Date de naissance :	
Adresse :			
E-mail (à toutes fins utiles) :		<input type="checkbox"/> Carte d'identité monégasque	
Permis de conduire n° :		<input type="checkbox"/> Carte de résident	
Pièce d'identité :			
N°			
délivrée le			
expirant le			

Sollicite l'immatriculation du véhicule suivant :

Marque :	N° d'identification du véhicule :	
Puissance :	Nombre de places :	Couleur :
Genre :	Carrosserie :	Source d'énergie :
<input type="checkbox"/> CYCLO (< ou = 50 cm ³) <input type="checkbox"/> MOTO <input type="checkbox"/> VEHICULE PARTICULIER <input type="checkbox"/> VEHICULE UTILITAIRE si modification cf * <input type="checkbox"/> autres (préciser)	<input type="checkbox"/> 2 Portes <input type="checkbox"/> 4 Portes <input type="checkbox"/> BREAK <input type="checkbox"/> CABRIOLET <input type="checkbox"/> SOLO (2 roues)	<input type="checkbox"/> FOURGON <input type="checkbox"/> NON SPEC <input type="checkbox"/> CARAVANE <input type="checkbox"/> autres (préciser)
		<input type="checkbox"/> DIESEL <input type="checkbox"/> ELECTRIQUE <input type="checkbox"/> ESSENCE <input type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> HYBRIDE

* Dans le cas d'une modification de la carrosserie extérieur ou de l'aménagement intérieur du véhicule, une réception à titre isolé sera requise avec un attestation de montage

Informations importantes sur l'utilisation du véhicule :

Conformément à l'article 102 de l'Ordonnance Souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 modifiée de la Police de la circulation routière (Code de la route).

« Les véhicules doivent être affectés à l'usage personnel de leur propriétaire ou des membre de sa famille : conjoint, ascendant ou descendant, domiciliés en Principauté ou au besoin de sa profession, de son commerce ou de son industrie ».

Enfant mineur et autorisation parentale
 ☞ Pour l'immatriculation au nom d'un enfant mineur, l'autorisation parentale ci-dessous doit être complétée et accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du tuteur légal ainsi que d'un justificatif du lien d'autorité ou de filiation :
 Je soussigné(e)

autorise (préciser les nom et prénom)

à immatriculer à son nom le véhicule désigné.

Signature :

Pièces à joindre à la demande, voir au verso.

Attestation sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir de résidence principale en France et connaître parfaitement les sanctions prévues aux articles n° 102 et 207 du Code de la Route et à l'article 98 du Code Pénal monégasque (en cas de fausse déclaration).

Agissant en qualité de : propriétaire mandataire tuteur légal d'un enfant mineur

Monaco, le

Signature :

Cadre réservé à l'Administration en cas de refus du dossier

Motif :

Date :

Visa :



INFORMATIONS GÉNÉRALES



Documents obligatoires

- 📄 Permis de conduire monégasque
- 📄 Carte d'identité monégasque ou carte de résident

Si véhicule neuf en provenance de Monaco ou de France

- 🚗 Acte de vente
- 🚗 Certificat de conformité (Cerfa)

Si véhicule d'occasion en provenance de Monaco

- 🚗 Acte de vente
- 🚗 Certificat d'immatriculation
- 🚗 Plaque(s) d'immatriculation
- 🚗 Contrôle Technique d'une validité de moins de 6 mois effectué à Monaco pour les véhicules de plus de 4 ans

Si véhicule d'occasion en provenance de France

- 🚗 Acte de vente
- 🚗 Volet " A ", déclaration d'achat ou télématie (en cas d'achat à un professionnel de l'automobile)
- 🚗 Carte grise française
- 🚗 Certificat de situation (non gage d'une validité d'un mois)
- 🚗 Contrôle Technique d'une validité de moins de 6 mois effectué à Monaco ou en France pour les véhicules de plus de 4 ans



RÈGLEMENT



Selon les tarifs en vigueur fixés par Arrêté Ministériel disponibles à l'adresse suivante :

www.gouv.mc / espace particulier / rubrique : transports / auto-moto

Règlement par espèces / cash, chèque bancaire ou postal compensable à Monaco ou en France soit par carte bancaire (VISA uniquement)



HORAIRES D'OUVERTURE



Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00